



LES MESURES FISCALES RELATIVES À L'INDUSTRIE DU FILM

Marielle Audet et Dominique Jutras

Les deux mesures fiscales traitées dans ce chapitre ont été annoncées, d'une part, pour ce qui est du crédit d'impôt pour le doublage, dans un bulletin d'information du ministère des Finances en 1997 et, d'autre part, en ce qui a trait au crédit d'impôt pour services de production, dans le Discours sur le budget de 1998-1999. La SODEC, gestionnaire de ces mesures, a rendu ses premières décisions en 1999-2000.

LE DOUBLAGE

Le crédit d'impôt pour le doublage de films a pour objectif de « soutenir les activités de doublage réalisées au Québec et de permettre aux entreprises de ce secteur d'élargir leur marché ». Depuis le 12 juin 2003, le crédit d'impôt représente 29,1667 % des dépenses totales de main-d'œuvre admissibles, ces dernières ne pouvant excéder 40,5 % de la valeur du contrat de doublage. Aupara-

vant, le taux du crédit d'impôt atteignait 33,3 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles.

La somme du crédit d'impôt estimé pour le doublage durant l'année financière terminée au 31 mars 2005 s'élève à 2 981 078 \$, ce qui a contribué à doubler 389 productions d'une valeur totale, quant aux contrats de doublage, estimée à 25,8 M\$, et pour lesquelles les dépenses admissibles ont totalisé 11,6 M\$.



Le Dernier tunnel
Photo : Cristal Films

Tableau 11.1

Productions¹ cinématographiques et télévisuelles doublées selon le premier marché et le format, Québec, 2004-2005

Premier marché	Oeuvre unique	Minisérie (2 à 6 épisodes)	Série (7 épisodes et plus)	Total
Cinéma ²	178	–	–	178
Télévision	45	93	35	173
Vidéoclub	38	–	–	38
Total	261	93	35	389

1. Productions ayant bénéficié du Programme de crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films.

2. Comprend une production en format géant.

Source : SODEC.

En 2004-2005, les maisons de services ont déposé 431 dossiers, soit une augmentation de 51 % par rapport à l'année précédente. De ce nombre, 23 étaient reconnus inadmissibles. Par ailleurs, le nombre de dossiers autorisés (389) a connu une croissance de 67,7 %, ce qui compense largement la baisse de 27 % observée l'année précédente.

Des dossiers ayant reçu une certification cette année, on observe une proportion équivalente du

nombre de projets dont le premier marché est le cinéma (45,8 %) et de ceux qui sont destinés à la télévision (44,5 %). Les films destinés au marché des vidéoclubs représentent 9,8 % des dossiers traités.

Les œuvres uniques, qu'elles soient destinées au marché des salles (178 films), à celui de la télévision (45 téléfilms) ou aux vidéoclubs (38 productions), constituent 67 % des œuvres doublées. De plus, sur un total de 173 productions télévisuelles, on compte 93 miniséries

et 35 séries doublées pour la télévision.

Dans 98 % des cas, les productions ont été doublées de l'anglais au français. Cinq productions de langue française ont été doublées en anglais, soit deux destinées au marché du cinéma et trois, à celui de la télévision. Une seule production, destinée au marché des salles, a été doublée de l'italien au français.

Les dépenses de main-d'œuvre atteignent cette année 11,6 M\$, et elles représentent 45 % de la valeur des contrats. La rémunération des comédiens équivaut à 56,3 % des dépenses admissibles. Elle a fortement augmenté cette année, passant de 2,9 M\$ à 6,5 M\$.

La moyenne par production de la valeur des contrats de doublage s'élève à 66 441 \$. Cette moyenne est nettement supérieure à celle de l'an dernier (+ 38 %) et elle est attribuable à l'augmentation du

Tableau 11.2

Productions¹ cinématographiques et télévisuelles doublées selon la valeur des contrats, les dépenses admissibles, le crédit d'impôt et le premier marché, Québec, 2004-2005

	Cinéma ²		Télévision		Vidéoclub		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Valeur totale des contrats de doublage	13 692 851		10 794 222		1 358 421		25 845 494	
Total des dépenses admissibles	5 232 655	38,2	5 713 966	52,9	651 337	47,9	11 597 958	44,9
Total des prestations des comédiens	2 889 036	55,2	3 326 114	58,2	319 309	49,0	6 534 459	56,3
Total des autres frais de doublage	2 343 619	44,8	2 387 852	41,8	332 028	51,0	5 063 499	43,7
Plafond des dépenses admissibles	5 545 605	40,5	4 371 660	40,5	550 161	40,5	10 467 426	40,5
Montant du crédit d'impôt autorisé	1 483 598	26,8	1 331 728	30,5	165 752	30,1	2 981 078	28,5
Nombre total de projets	178		173		38		389	

1. Productions ayant bénéficié du Programme de crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films.

2. Comprend une production en format géant.

Source : SODEC.

nombre de films doublés pour le cinéma, dont le coût moyen de doublage est de 76 926 \$ (+ 35 %) et à celle du nombre d'œuvres uniques pour la télévision, dont le coût moyen de doublage est de 23 789 \$ (+ 91 %). Le nombre des séries de sept épisodes ou plus et celui des miniséries ont accusé respectivement un recul de 7 % et

de 18 % de la valeur moyenne des contrats.

La moitié des films doublés pour le marché des salles (52 %) ont coûté entre 60 000 \$ et 100 000 \$ et 28 % ont comporté des coûts de doublage variant de 30 000 \$ à 60 000 \$. Notons que 31 productions, soit 17,4 % des produc-

tions doublées, ont coûté plus de 100 000 \$.

La valeur des contrats de doublage des œuvres uniques destinées au marché de la télévision est plus modeste, car 44 % d'entre eux se situent entre 30 000 \$ et 60 000 \$, et 53,3 % valent moins de 30 000 \$. On observe

Tableau 11.3

Ventilation des dépenses de doublage selon le premier marché des productions¹ cinématographiques et télévisuelles et la catégorie de contrat, Québec, 2004-2005

Premier marché et catégories de contrat	Productions doublées		Coût moyen des contrats	Prestation des comédiens	Autres dépenses	Total dépenses admissibles	Crédit d'impôt	Total des épisodes
	n	%						
Cinéma²	178		76 926	2 889 036	2 343 619	5 232 655	1 483 598	...
29 999 \$ et moins	6	3,4	18 779	33 775	36 392	70 168	14 022	...
30 000 \$ à 59 999 \$	49	27,5	45 711	595 914	521 287	1 117 200	263 941	...
60 000 \$ à 99 999 \$	92	51,7	86 531	1 574 616	1 261 445	2 836 061	841 822	...
100 000 \$ et plus	31	17,4	109 016	684 731	524 494	1 209 226	363 813	...
Télévision – œuvre unique	45		23 789	287 352	258 049	545 401	129 400	...
29 999 \$ et moins	24	53,3	10 883	68 197	49 121	117 318	30 552	...
30 000 \$ à 59 999 \$	20	44,4	37 373	198 162	202 478	400 640	91 543	...
60 000 \$ à 99 999 \$	1	2,2	–	20 993	6 450	27 443	7 305	...
100 000 \$ et plus	–	–	–	–	–	–	–	...
Télévision – minisérie (2 à 6 épisodes)	35		22 131	232 613	143 908	376 521	93 294	140
29 999 \$ et moins	29	82,9	18 432	174 920	108 988	283 908	66 818	110
30 000 \$ à 59 999 \$	6	17,1	40 012	57 693	34 920	92 613	26 476	30
60 000 \$ à 99 999 \$	–	–	–	–	–	–	–	–
100 000 \$ et plus	–	–	–	–	–	–	–	–
Télévision – série (7 épisodes et plus)	93		96 227	2 806 149	1 985 895	4 792 044	1 109 034	1 476
29 999 \$ et moins	1	1,1	24 080	5 386	3 623	9 008	3 002	8
30 000 \$ à 59 999 \$	33	35,5	43 960	431 181	270 010	701 191	181 306	433
60 000 \$ à 99 999 \$	24	25,8	74 291	591 273	337 757	929 030	229 359	371
100 000 \$ et plus	35	37,6	162 611	1 778 309	1 374 505	3 152 815	695 367	664
Vidéoclub	38		35 748	319 309	332 028	651 337	165 752	...
29 999 \$ et moins	5	13,2	21 206	26 823	25 461	52 284	13 386	...
30 000 \$ à 59 999 \$	31	81,6	35 745	254 434	280 034	534 468	135 320	...
60 000 \$ à 99 999 \$	2	5,3	72 152	38 052	26 533	64 585	17 046	...
100 000 \$ et plus	–	–	–	–	–	–	–	...

1. Productions ayant bénéficié du Programme de crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films.

2. Comprend une production en format géant.

Source : SODEC.

ce phénomène, mais de moindre amplitude, du côté des miniséries pour la télévision, où 83 % de la valeur des contrats est inférieure à 30 000 \$, tandis que le doublage des films du marché des vidéoclubs bénéficie d'un budget de 82 % dans la catégorie des 30 000 \$ à 60 000 \$.

Les séries de sept épisodes et plus ont connu, tout comme l'an dernier, une répartition assez égale de la valeur des contrats de doublage selon les différentes catégories. En effet, 36 % de ces séries ont généré des contrats de doublage de 30 000 \$ à 59 999 \$, 26 %, de 60 000 \$ à 99 999 \$, et 37,6 %, de 100 000 \$ et plus.

Le doublage des œuvres uniques destinées au cinéma et des séries télévisuelles ont constitué le revenu le plus important pour les comédiens, soit des parts de revenus cumulés de 2,9 M\$ et de

2,8 M\$ respectivement. Au total, les comédiens doubleurs se sont partagé un revenu de 6,5 M\$.

LES SERVICES DE PRODUCTION

Le crédit d'impôt pour services de production est une mesure fiscale destinée à favoriser le Québec comme plateau de tournage et comme lieu de réalisation de services techniques (postproduction, effets spéciaux, etc.). Le ministère des Finances a apporté deux changements à cette mesure fiscale. D'abord, les télédiffuseurs privés ont vu leur accès à ce crédit d'impôt prendre fin le 31 mars 2003, après cinq années d'admissibilité à cette mesure fiscale. Plus récemment, le 31 décembre 2004, le crédit d'impôt a été haussé de 11 % à 20 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles.

Au total, 38 projets ont reçu une certification en 2004-2005. Ces derniers ont généré des dépenses directes en sol québécois de l'ordre de 261 M\$. Les dépenses de main-d'œuvre admissibles au crédit d'impôt pour services de production se sont élevées à 89,6 M\$, entraînant l'octroi de 10,8 M\$ en crédits d'impôt. La majorité de ces productions ont été tournées au cours des années 2003 et 2004.

Afin de refléter chronologiquement l'activité cinématographique, les données de gestion sont aussi compilées selon les années de tournage (voir tableau 11.4). Chaque clôture d'année financière modifie rétroactivement les données relatives à plusieurs années civiles. En effet, une demande de crédit d'impôt pour services de production est généralement déposée à la SODEC après le tournage, le plus souvent effectué durant la période estivale, ou un peu plus tard en ce qui a trait aux services de postproduction. Ainsi, les résultats de l'année de tournage 2004 sont fragmentaires. Ces résultats partiels indiquent 11 productions ayant une part québécoise du devis s'élevant à 29,7 M\$ et des dépenses de main-d'œuvre admissibles de 11,5 M\$. Le crédit d'impôt octroyé s'élève à 1,7 M\$.

L'observation des résultats pour les années 2002 et 2003 est beaucoup plus intéressante, car ceux-ci sont plus complets. En 2002, le nombre de productions s'élève

Tableau 11.4

Productions¹ cinématographiques et télévisuelles et montant du crédit d'impôt attribué selon l'année de tournage, Québec, 1998-2005

Année	Projets	Part québécoise du devis	Dépenses de main- d'œuvre admissibles	Crédit d'impôt attribué
	n		\$	
1998	14 ^r	89 600 701 ^r	31 084 130 ^r	3 419 257 ^r
1999	19 ^r	92 420 734 ^r	36 095 313 ^r	4 541 329 ^r
2000	23	190 594 719	56 286 293	6 659 649
2001	24	185 920 490	61 026 062	6 978 219
2002	28 ^r	202 989 713 ^r	68 891 407 ^r	8 650 432 ^r
2003	27 ^r	235 329 230 ^r	88 526 402 ^r	11 196 828 ^r
2004	11	29 697 890	11 463 850	1 663 632
2005	1	11 101 704	3 443 790	586 384
Total	147	1 037 655 181	356 817 247	43 695 730

1. Productions ayant bénéficié du Programme de crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique et télévisuelle.

Source : SODEC.

à 28 comparativement à 27 en 2003. Toutefois, la part québécoise des devis de production et les dépenses de main-d'œuvre admissibles sont nettement supérieures en 2003, car elles représentent une augmentation de 15,9 % et de 28,5 %. Ainsi, en 2002, pour 28 productions, le devis québécois s'établit à 203 M\$ et les dépenses de main-d'œuvre admissibles, à 68,9 M\$, tandis qu'en 2003, pour 27 productions, le devis québécois s'élève à 235,3 M\$,

et les dépenses de main-d'œuvre admissibles, à 88,5 M\$. Le crédit d'impôt attribué a ainsi connu une croissance de 29,4 % et il a atteint 11,2 M\$ en 2003.

En 2003, la proportion des films en provenance des États-Unis a augmenté de 20,8 % par rapport à 2002, soit cinq productions de plus. Le nombre de films d'origine canadienne et allemande a diminué, passant respectivement de cinq à deux et de trois à deux. L'origine des films est peu diversi-

fiée en 2003. Outre l'Allemagne (7,4 %), le Canada (7,4 %) et les États-Unis (81,5 %), on note une production de la Corée (3,7 %).

Tableau 11.5

Productions¹ cinématographiques et télévisuelles visées, par année de tournage selon le pays d'origine, Québec, 1998-2005

Pays	1998		1999		2000		2001		2002		2003		2004		2005		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Allemagne	1	7,1	-	-	1	4,3	4	16,7	3	10,7	2	7,4	3	27,3	-	-	14	9,5
Australie	-	-	1	5,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,7
Canada	5	35,7	6	31,6	4	17,4	3	12,5	5	17,9	2	7,4	2	18,2	1	100,0	28	19,0
Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3,7	-	-	-	-	1	0,7
Danemark	-	-	1	5,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,7
États-Unis	8	57,1	9	47,4	15	65,2	16	66,7	17	60,7	22	81,5	6	54,5	-	-	93	63,3
France	-	-	2	10,5	1	4,3	-	-	1	3,6	-	-	-	-	-	-	4	2,7
Hongrie	-	-	-	-	1	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,7
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3,6	-	-	-	-	-	-	1	0,7
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	1	4,2	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,7
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3,6	-	-	-	-	-	-	1	0,7
Royaume-Uni et Danemark	-	-	-	-	1	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,7
Total	14	100,0	19	100,0	23	100,0	24	100,0	28	100,0	27	100,0	11	100,0	1	100,0	147	100,0

1. Productions ayant bénéficié du Programme de crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique et télévisuelle.

Source : SODEC.



:Daniel et les Superdogs
:Photo : Jean Demers

Réalisé par l'Institut de la statistique du Québec, avec la collaboration de plusieurs organismes intéressés à l'activité cinématographique, ce document réunit les informations et les analyses nécessaires pour en saisir toute l'ampleur.

Ainsi, on y trouve la liste des longs métrages réalisés, la valeur de la production québécoise, le nombre de films examinés et classés, de même que le nombre des titulaires d'un permis spécial de distributeur.

On y apprend également que, compte tenu de la population et du degré de développement, l'activité relative à l'industrie du

film au Québec soutient avantageusement la comparaison avec les résultats obtenus ailleurs.

Cette publication fait non seulement le tour complet de l'industrie du film mais elle permet aussi, grâce à la pertinence des sujets choisis, de bien saisir toute la réalité de cette partie importante de la vie socioculturelle québécoise.



CINÉMATHÈQUE
QUÉBÉCOISE
Musée du cinéma

Institut
de la statistique

Québec 

Avec la participation de :

- Régie du cinéma
- Société de développement des entreprises culturelles

ISBN : 2-551-22793-3



9 782551 227938

18,95 \$

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca
Imprimé au Québec, Canada